

## **Réunion régionale d'examen pour l'Afrique et Haïti, 22 au 26 février 2021**

### **Allocution de Monsieur Mamadi Camara, Ministre de l'Économie et des Finances de Guinée**

#### ***Thème : l'économie guinéenne à l'ère de la COVID-19 : conséquences, stratégies de riposte et perspectives à moyen terme.***

Je voudrais, pour commencer, exprimer ma profonde gratitude aux organisateurs de cette importante réunion régionale d'examen pour l'Afrique et Haïti.

Aux membres de cette réunion, qui apporteront sans nul doute une précieuse contribution à la consolidation de notre région, voudrais-je leur adresser mes salutations les plus chaleureuses.

#### **Mesdames et Messieurs, tout protocole confondu,**

La Guinée, mon pays, à l'instar des autres pays du monde, a été frappée de plein fouet par la pandémie du Covid-19 en 2020. Cela s'est traduit par des pertes en vies humaines et des conséquences économiques imprévisibles.

En effet, le nombre de personnes contaminées est passé de 3 en mars à 5 610 en juillet 2020 pour se situer à 15 154 cas à la date du 18 février 2021. Quant au nombre de décès, il est passé de 34 en juillet 2020 à 85 en février 2021. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, le pays continue d'enregistrer une augmentation de cas de contamination et de décès.

En termes de conséquences économiques, les principaux partenaires commerciaux de la Guinée sont durement affectés par la maladie à coronavirus, notamment la Chine et l'Union Européenne. L'ampleur de la pandémie dans ces deux zones économiques expose la Guinée à des chocs exogènes majeurs. L'effet conjugué de ces chocs exogènes déstabilisateurs et des mesures d'urgence sanitaire instaurées par le Gouvernement pourrait se traduire par un ralentissement de l'activité

économique domestique dans certains secteurs et une dégradation des conditions de vie de la population vulnérable.

Dans le but de mieux évaluer l'impact de la pandémie sur l'économie guinéenne, une étude a été initiée par mon Département.

Les principaux enseignements tirés de cette étude montrent que :

- 55,7% des ménages n'ont pas pu se rendre à leurs lieux de travail au cours de la période de l'enquête. Cette situation a beaucoup plus impacté les ménages dirigés par les femmes (65,7%) que ceux dirigés par les hommes (54,1%). Les principales raisons évoquées par rapport à l'absence au travail sont entre autres l'arrêt d'activité (45,4%), la réduction du personnel (20,5%) et les maladies autres que le Covid-19 (24,8%) ;
- les transferts de fonds constituent une source d'appoint de revenu pour 23% des ménages et 89% des bénéficiaires ont rencontré des difficultés dans la réception de ces transferts en provenance de l'étranger ;
- la baisse de revenu a contribué à la dégradation des conditions de vie des ménages. Ainsi, 41,5% des ménages ont été contraints de changer de régime alimentaire alors que 44,4% ont carrément sauté un repas. En outre, 55% des ménages ont mangé moins qu'il n'aurait fallu et même 29,3% des ménages ont été confrontés à un manque de nourriture. Dans l'ensemble, plus du tiers des ménages ont connu la faim par manque de ressources ;
- l'accès aux services de santé, d'éducation et d'assainissement a été également affecté par les conséquences de la pandémie.
- la majorité des entreprises formelles (80%) ont été négativement impactées par la crise du Covid-19 à travers notamment la baisse du chiffre d'affaires qui résulterait d'une contraction de la demande. Les difficultés enregistrées ont entraîné des changements importants dans la gestion du personnel, notamment pour 80% des entreprises formelles. Les entreprises ont eu majoritairement recours aux congés techniques (68%) et à la réduction du nombre d'heures de travail (54%).

- la quasi-totalité des entreprises informelles (91,5%) déclare avoir constaté une baisse de leur chiffre d'affaires depuis l'apparition de la pandémie entraînant des difficultés de trésorerie dans la majorité des cas.

Pour contrecarrer les retombées négatives de la propagation de la Covid-19, le Gouvernement sous l'égide du Premier Ministre et sur les Hautes Instructions du Président de la République, a mis en place un plan de riposte au Covid-19 et de stabilisation économique, consolidé par l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Covid-19 (SNLC) de 2020-2022.

En matière de finances publiques, nos actions ont été orientées vers le relèvement de quatre défis :

- i. estimer et trouver des ressources budgétaires et financières supplémentaires ;
- ii. assurer la disponibilité des fonds pour les unités de prestation de services et les décaisser efficacement en tenant dûment compte des contrôles ;
- iii. suivre et comptabiliser les ressources déployées dans le cadre des interventions d'urgence et en rendre compte de manière transparente ; et
- iv. assurer la continuité des activités avec le personnel essentiel des différentes structures.

La réactivité des pouvoirs publics par le relèvement de ces défis, qualifiée d'exemplaire par les observateurs, a permis d'atténuer les impacts néfastes de la pandémie sur l'économie nationale. Ainsi en 2020, la croissance est ressortie à 5,2%, contre une prévision de 1,3% en avril 2020. Cette résilience de l'économie provient de la bonne orientation de la production de bauxite et d'or, ce qui a permis une forte amélioration du compte courant qui est ressorti excédentaire de 32,6% du PIB. Toutefois, on note une légère accentuation des pressions inflationnistes avec un taux d'inflation en moyenne de 10,7% en raison entre autres, de la perturbation des circuits d'approvisionnement.

En ce qui concerne les perspectives à moyen terme, nos efforts seront orientés vers :

- la consolidation des acquis et la poursuite de la mise en œuvre des réformes relatives à la transparence budgétaire ;
- la rationalisation des dépenses publiques de fonctionnement ;
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des investissements publics ;
- le renforcement de l'intervention publique dans les secteurs porteurs de croissance et ;
- l'application effective des dispositions contenues dans le nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques.

Ces mesures devraient renforcer la résilience économique de la Guinée afin de nous permettre :

- d'atteindre et maintenir un taux de croissance économique supérieur à 5% ;
- de réaliser un taux d'inflation inférieur ou égal à 5,0% et un déficit budgétaire de moins de 3,0% du PIB conformément aux seuils fixés dans le cadre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO ;
- de maintenir la viabilité du compte courant de la balance de paiement.

Vive la coopération internationale

Je vous remercie pour votre aimable attention.